

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 10 juin 2024 - Délibération n°24-021**

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 de la résidence autonomie
« Les marguerites »**

Le dix juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le six juin précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, C. CERVERO, J. MARTY, G. BARBEY
ABSENTS : H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

A l'issue de l'arrêt de l'exercice 2023, les comptes font apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement : + 12 258,56 €
- En section de fonctionnement : -12 690,89 €

Par délibération n°23-015 du 30 mai 2023 portant sur les affectations de résultats de l'exercice 2022 de la résidence autonomie « Les marguerites », le conseil d'administration avait approuvé le résultat avec reprise de la section d'investissement pour l'année 2022 s'élevant à + 152 195,19 euros.

Il n'y avait pas de report en section d'investissement provenant de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement.

Aussi, le résultat avec reprise de la section d'investissement pour l'année 2023 s'élève à :
 $+152\ 195,19\ € + 12\ 258,56\ € = +164\ 453,75\ €$.

Il est proposé de reporter ce résultat de +164 453,75 euros au budget d'investissement de l'année 2024.

Par délibération n°23-012 du 21 avril 2023, le conseil municipal avait constaté que le résultat avec reprise affecté en report de fonctionnement sur l'année 2023 s'élevait à 58 236,98 euros. Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023, le résultat avec reprise de la section de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à :
 $+58\ 236,98\ € - 12\ 690,89\ € = +45\ 546,09\ €$

Il est proposé de reporter ce résultat de +45 546,09 euros au budget de fonctionnement de l'année 2025.

Il est rappelé qu'une réserve de compensation est constituée s'élevant à un montant de +128 430,71 euros, constatée par délibération n°23-015 du 30 mai 2023.

Vu la délibération n°24-019 du 10 juin 2024, approuvant le compte de gestion 2023 de la résidence autonomie ;
Vu la délibération n°24-020 du 10 juin 2024 approuvant le compte administratif 2023 de la résidence autonomie ;
Vu la délibération n°22-008 du 10 mars 2022, portant affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
Vu la délibération n°22-009 du 10 mars 2022, portant affectation des résultats de l'exercice 2021 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
Vu la délibération n°22-027 du 29 novembre 2022, autorisant un recours à la réserve de compensation pour déficit de la section de fonctionnement ;
Vu la délibération n°23-012 modifiée du 17 avril 2023, portant sur les correctifs des affectations des résultats 2019 et 2021 (délibérations n°22-008 et n°22-009) ;
Vu la délibération n°23-015 du 30 mai 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
Considérant les résultats obtenus en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration constate les résultats suivants pour l'exercice budgétaire 2023 :

- En section d'investissement : + 12 258,56 €,
- En section de fonctionnement : -12 690,89 €

ARTICLE 2. Le conseil d'administration affecte les résultats 2023 avec reprise de la section d'investissement, soit +164 453,75 euros en report d'investissement pour l'année 2024.

ARTICLE 3. Le conseil d'administration affecte les résultats 2023 avec reprise de la section de fonctionnement, soit + 45 546 euros en report de fonctionnement sur l'année 2025,

ARTICLE 4. Le conseil d'administration constate que la réserve de compensation pour déficits futurs s'élève à + 128 430,71 euros.

Convocation : 06 juin 2024
Affichage ordre du jour : 06 juin 2024
Présents : 7
Suffrages exprimés : 7
Absents : 3
Publiée le :

17 JUIN 2024



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES